

RAPPORT N° 99/6-72
du Conseil Municipal

OBJET

**AVENANT AU CONTRAT D'OBJECTIFS
AVEC LE CLUB ANIMATION PREVENTION**

Suite à la restructuration de l'Association Saint-Denis Jeunes et à la reprise d'une partie de son activité par le Club Animation Prévention, vous avez approuvé lors de la séance du 30 juin dernier un Contrat d'Objectifs avec le Club Animation Prévention prévoyant notamment l'allocation d'une subvention et la mise à disposition de moyens mobiliers et humains au profit de l'association.

Le personnel mis à disposition correspondait à la liste ci-après :

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------|
| • Christophe REY | Chargé de Mission Prévention, |
| • Jean-Pierre BIDOIS | Animateur, |
| • Jean Lionel BOYER | Animateur, |
| • Patrice René CANTINA | Animateur, |
| • Jean-Michel CATALAN | Animateur, |
| • Marie Chantal CHARLETTE | Animatrice, |
| • Jean François DENAGE | Animateur, |
| • Gilles André GALLIEN | Animateur, |
| • Jean-Pierre GOURAMA | Animateur, |
| • Marie Joseph Jérôme JOHARANE | Garçon de Bureau, |
| • Dominique JOUBERT | Animatrice, |
| • Camille LUSIGNY | Technicien, |
| • Jean-Yves NANGUET | Animateur, |
| • Marie Josée NAXOS | Animatrice, |
| • Frédéric PICARD | Animateur, |
| • Jean Michel RAMOUNE | Animateur. |

En fonction de l'évolution de cette restructuration, il convient d'ajuster l'effectif du personnel mis à disposition.

En accord avec l'association et afin de pouvoir affecter les agents à des missions municipales dans le cadre de cette restructuration, il vous est proposé de mettre fin à la mise à disposition de :

- Marie Chantal CHARLETTE,
- Marie Joseph Jérôme JOHARANE,
- Marie Josée NAXOS.

RAPPORT N° 99/6-72

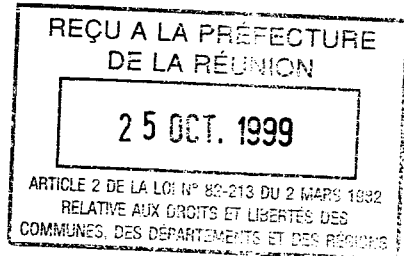
Ces agents seront rattachés à la Délégation à l'Enfance et à la Jeunesse et interviendront en soutien aux associations œuvrant en matière de Jeunesse.

La procédure réglementaire relative à la fin de ces mises à disposition sera à appliquer.

Je vous demande donc d'approuver les termes de l'Avenant ci-joint prenant en compte ces modifications, dont la date d'effet sera celle de la présente Délibération rendue exécutoire, et de m'autoriser à signer cet acte.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND**



DELIBERATION N° 99/6-72
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 octobre 1999

OBJET

**AVENANT AU CONTRAT D'OBJECTIFS
AVEC LE CLUB ANIMATION PREVENTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/6-72 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur René LAI-HONG-TING, 13ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Culture/ Animation/ Sports/ Ecoles, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

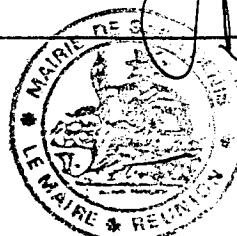
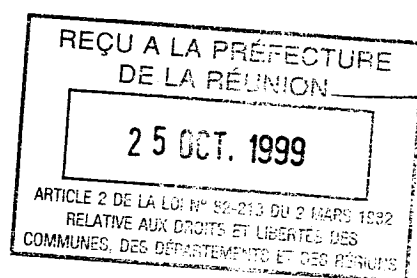
Approuve les termes de l'Avenant au Contrat d'Objectifs passé avec le Club Animation Prévention, tel qu'il figure en annexe.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer cet acte.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 OCT. 1999

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND



**AVENANT AU CONTRAT D'OBJECTIFS 1999
AVEC LE CLUB ANIMATION PREVENTION**

ENTRE

la Commune de Saint-Denis

Hôtel de Ville
14 Rue Pasteur
97400 SAINT-DENIS

ET

l'Association Club Animation Prévention

Rue Nicol de la Serve
BP 102
97463 SAINT-DENIS Cedex

Il est convenu et arrêté ce qui suit.

ARTICLE 1 Objet

Le présent Avenant a pour objet de modifier le Contrat d'Objectifs passé entre la Commune de Saint-Denis et l'Association Club Animation Prévention), en son Titre III / Article 2 Personnel mis à disposition.

**ARTICLE 2 Nouvelle mention du Titre III / Article 2
Personnel mis à disposition**

NOM	FONCTION
REY Christophe	Chargé de Mission
BIDOIS Jean-Pierre	Animateur
BOYER Jean Lionel	Animateur
CANTINA Patrice René	Animateur
CATALAN Jean-Michel	Animateur
DENAGE Jean François	Animateur
GALLIEN Gilles André	Animateur
GOURAMA Jean-Pierre	Animateur
JOUBERT Dominique	Animatrice
LUSIGNY Camille	Technicien
NANGUET Jean-Yves	Animateur
PICARD Frédéric	Animateur
RAMOUNE Jean Michel	Animateur

ARTICLE 3

Les autres dispositions du Contrat d'Objectifs visé à l'Article 1 ne sont pas modifiées.

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 15 octobre 1999
et annexé à la Délibération n° 99/6-72

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND**

